Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

PROGRAMME DE STAGES

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Approuvé le 30 avril 2024

Document préparé par :

Direction Développement des ressources humaines
Uitsheutuna ka ui atussanuatsh

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE
1. Programme de stage de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan 1
1.1 Objectifs 1
1.2 Admissibilité 1
1.3 Description des programmes de stages 2
1.4 Rémunération des stagiaires 3
1.5 Maître de stage 4
2. Évaluation du programme 5
2.1 Évaluation du stagiaire 5
2.2 Évaluation des maîtres de stages 5
2.3 Évaluation du programme 5
Annexe 1 – Liste non-exhaustive des postes pouvant accueillir des stagiaires dans le cadre d'une formation 7
Annexe 2- Modèle de CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE STAGE 8

PRÉAMBULE

En qualité d'employeur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre un large éventail de services aux Pekuakamiulnuatsh.

L'objectif du programme de stage est de fournir au stagiaire l'occasion d'explorer, de tester et d'évaluer ses intérêts et ses connaissances en milieu professionnel. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie ainsi des services de stagiaires prêts à vivre une expérience enrichissante, et contribue ainsi à la formation de la relève.

Par conséquent, le présent programme établit les énoncés de principe que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend appliquer en matière de stages.

Note : Dans ce guide, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

1. Programme de stage de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre un programme de stages qui permet aux Pekuakamiulnuatsh de vivre une expérience professionnelle enrichissante, dans un cadre formatif. Cette opportunité donne l'occasion à la relève d'apprendre à mieux connaître l'organisation vue de l'intérieur.

1.1 Objectifs

Le programme de stages a pour but de fournir au stagiaire de 16 ans et plus, l'occasion de tester et d'évaluer ses connaissances acquises dans le cadre d'une expérience formative concrète en milieu professionnel, mais aussi de faire vivre « l'expérience employé » à ceux qui le souhaitent.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan bénéficie des services de stagiaires prêts à vivre une expérience enrichissante et contribue ainsi à la formation de la relève.

Par la réalisation de son stage, le stagiaire doit être en mesure :

- De développer ses habiletés et compétences personnelles ;
- De faire état de la portée de ses connaissances, aptitudes et compétences vis-à-vis des exigences du milieu professionnel où il réalisera son stage ;
- D'explorer et de préciser ses aspirations professionnelles de façon à faciliter ses orientations futures ;
- D'acquérir une expérience professionnelle dans son domaine.

1.2 Admissibilité

Le Programme de stages de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est complémentaire à différents programmes offerts par l'unité Développement de la main d'œuvre. Ce programme de stages permet d'offrir, par nos services, l'accès au marché du travail. Il se veut une poursuite d'accompagnement également du programme postsecondaire et des mesures en employabilité, il s'adresse à tous les Pekuakamiulnuatsh.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan fait la promotion de son programme de stage et transmet l'information aux Pekuakamiulnuatsh qui sont aux études, en recherche de formation ou d'emploi. Par la suite, les démarches menant à l'obtention d'un stage se font à l'initiative de l'étudiant qui transmet sa demande de stage à l'adresse courriel « stage@mashteuiatsh.ca ».

Le coordonnateur à la formation et aux ressources humaines agit à titre de représentante pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. Il coordonne la demande de stage et fait des liens avec l'institution d'enseignement (s'il y a lieu) et l'unité du Développement de la main-d'œuvre (s'il y a lieu). Lorsque le stagiaire est accepté, un contrat de stage est convenu et signé. L'annexe 2 présente un modèle de contrat.

1.3 Description des programmes de stages

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan offre 3 types de stages :

1. En formation ;
2. En exploration en emploi ;
3. En intégration en emploi.

1.3.1 Stage dans le cadre d'une formation

Les stages dans le cadre d'une formation font partie intégrante de ladite formation et doivent être réussis pour que l'étudiant obtienne son diplôme. Le stage permet également d'évaluer les connaissances acquises en milieu professionnel.

La durée du stage est établie par l'institution d'enseignement et les critères sont également déterminés par l'école en ce qui a trait au projet de stage, son contenu, etc. Au niveau de la CNESST, l'établissement d'enseignement a le statut d'employeur envers les étudiants qui réalisent un stage d'observation ou de travail sous sa responsabilité. À noter qu'un stagiaire qui n'occupe plus sa fonction de stagiaire en cours de stage (exemple : il travaille ou il est en maladie), n'a aucune rémunération en lien avec ce programme. Le programme prévoit de payer le stagiaire selon le nombre d'heures travaillées à titre de stagiaire.

L'annexe 1 comprend une liste, non-exhaustive, des titres d'emploi qui pourrait faire l'objet d'une demande de stage dans le cadre d'une formation à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

1.3.2 Stage d'exploration en emploi

Le stage d'exploration en emploi permet au stagiaire de vivre « l'expérience employé ». Il permet de découvrir concrètement différents métiers. Le stagiaire pourra améliorer sa compréhension des métiers, des environnements de travail et explorer différents intérêts. Il s'adresse autant à ceux qui souhaitent entreprendre une formation qu'à ceux qui veulent expérimenter un emploi pour éventuellement y postuler, qu'ils soient déjà employés ou non. Le stage d'exploration permet de valider ou non un choix de métier, il permet d'établir un contact avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. L'employé de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan peut aussi bénéficier de ce stage, et ce, dans l'éventualité qu'il veuille aller vérifier son intérêt pour un autre poste dans l'organisation. Il sera alors libéré de son poste en gardant ses conditions de travail et sa rémunération, il devra prendre entente avec son supérieur

Les stages d'exploration en emploi sont de courte durée. Ils peuvent aller d'une demi-journée à un maximum de 1 semaine de travail. Par la suite, lorsque l'exploration est terminée, le stagiaire est référé vers l'unité Développement de la main-d'œuvre. Il aura alors l'opportunité de bâtir un plan de carrière, soit vers une formation ou le marché du travail et il pourra également bénéficier des mesures d'employabilités.

Au niveau de la CNESST, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a le statut d'employeur envers les stagiaires qui réalisent un stage d'exploration. Il convient donc de tenir des listes de stagiaires et d'en aviser l'unité responsable des approvisionnements et des contrats d'assurance de l'organisation.

1.3.3 Stage d'intégration en emploi

Le stage d'intégration en emploi permet au stagiaire d'intégrer l'organisation, de faire valoir ses compétences et d'acquérir une expérience de travail transférable lorsque les études sont terminées. Cela facilite la transition des diplômés vers le marché du travail en leur offrant une expérience pratique, permettant ainsi de valider les champs d'intérêt. Ils ont ainsi accès à des opportunités d'intégration permettant aux stagiaires d'acquérir les compétences et l'expérience nécessaires pour réussir vers un emploi à long terme.

La durée de ce type de stage est plus longue que celle du stage d'exploration et doit permettre une expérience significative. Elle peut être d'une durée pouvant aller jusqu'à 4 semaines. Le stagiaire est accompagné d'un mentor qui lui fournit un soutien.

Au niveau de la CNESST, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a le statut d'employeur envers les stagiaires qui réalisent un stage d'intégration sous sa responsabilité. Il convient donc de tenir des listes de stagiaires et d'en aviser l'unité responsable des approvisionnements et des contrats d'assurance de l'organisation.

1.4 Rémunération des stagiaires

Le stage est rémunéré et le taux horaire représente l'échelon surnuméraire selon le niveau d'études. La rémunération est la même que nos emplois étudiants (selon la grille salariale en vigueur : S02 secondaire, S03 collégial et S04 universitaire).

En ce qui concerne les stages d'exploration en emploi, ils sont rémunérés au taux du salaire minimum, sauf s'il s'agit d'un employé de l'organisation. Le stagiaire employé de l'organisation conserve son taux horaire pour la durée de son stage.

Par soucis d'équité, il n'y a pas de stage non rémunéré dans l'organisation. Tel que prévu à la procédure de rémunération, le stage qui fait partie de la formation n'est pas considéré à titre d'expérience de travail lors de l'analyse salariale. Les deux autres types de stages peuvent être considérés. L'attestation de stage fait foi du nombre de jours de stage.

1.5 Maître de stage

Le coordonnateur à la formation et aux ressources humaines communique avec le supérieur immédiat des unités où le stage peut être effectué pour pairer le stagiaire et l'unité. Un maître de stage est identifié parmi les employés qui possèdent une formation ou une solide expérience dans le domaine, en plus d'exercer des fonctions pertinentes au domaine d'activité du stage au sein de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan. Le rôle du maître de stage est essentiel pour assurer une expérience fructueuse et enrichissante pour le stagiaire.

Les responsabilités du maître de stage consistent à :

- Déterminer les tâches qui seront confiées au stagiaire et à planifier l'horaire de réalisation des activités ;
- Superviser, orienter et encadrer les activités et le développement professionnel pendant le stage ;
- Participer à l'évaluation finale du stage, en remplissant le formulaire « Évaluation du stagiaire par le maître de stage » ;
- Assurer un climat de respect et de confiance propice à la formation de l'étudiant ;
- Faciliter l'intégration du stagiaire au sein des équipes de travail ;
- Rapporter tout défi à travailler dans le déroulement du stage.

La compensation du maître stage est en fonction du type et de la durée du stage tel que prévu au Tableau 1.

Tableau 1 : Rémunération du maître de stage en fonction du type de stage et de la durée

Type de stage	Durée du stage	Compensation du maître de stage
Dans le cadre d'une formation ou d'intégration en emploi (Professionnelle, Collégiale, universitaire)	Entre 1 à 20 jours.	2 $ de plus de l'heure, maximum 300 $.
	Entre 21 jours à 4 mois .	2 $ de plus de l'heure, maximum 500 $.
	Plus de 4 mois.	2 $ de plus de l'heure, maximum 600 $
Exploration en emploi	½ journée à 1 semaine.	2 $ de plus de l'heure.

Le maître de stage doit notamment participer à l'élaboration du contenu du projet de stage et signifier son accord en signant le contrat. Le maître de stage sera rémunéré a la fin du stage, selon le nombre d'heure accompagné. Pour les employés assujettis à une convention collective, nous devons se référer à la convention en vigueur.

2. Évaluation du programme

L'évaluation du programme permet de cibler les points forts et les principaux points à travailler autant pour le stagiaire, le maître de stage que pour le programme en soit.

2.1 Évaluation du stagiaire

2.1.1 Dans le cadre d'une formation

S'il s'agit d'un stage dans le cadre d'une formation, les intervenants complètent la documentation relative au stage de l'institution d'enseignement. Des copies sont versées au dossier du stagiaire à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

2.1.2 En exploration en emploi

S'il s'agit d'un stage en exploration en emploi dans le cadre du Programme de la stratégie locale de développement de la main-d'œuvre, le stagiaire et le maître de stage complètent la documentation du Programme et des copies sont versées au dossier du stagiaire.

Si le stage en exploration en emploi n'est pas effectué dans le cadre du Programme de la stratégie locale de développement de la main-d'œuvre, le stagiaire et le maître de stage remplissent le formulaire d'évaluation du programme de stage reproduit à l'annexe 3.

2.2 Évaluation des maîtres de stages

Le maître de stage est évalué via le formulaire d'évaluation du programme de stage prévu à cet effet.

2.3 Évaluation du programme

Le programme de stage est évalué par le stagiaire, le maître de stage et par le supérieur immédiat en complétant le formulaire d'évaluation du programme de stage prévu à cet effet. Des certificats de réussite de stage sont remis aux stagiaires par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Historique

L'historique du présent Programme est le suivant :

Créé : Le 30 avril 2024

Chemin d'accès : RessHumTech/G1/405 U20

Annexe 1 – Liste non-exhaustive des postes pouvant accueillir des stagiaires dans le cadre d'une formation

Formation universitaire :

- Agent de relations humaines ;
- Enseignant ou orthopédagogue ;
- Autres : psychoéducateur, psychologue, physiothérapeute, ergothérapeute, orthophoniste, conseiller en aménagement du territoire, conseiller juridique, conseiller aux communications, coordonnateur à l'économie, agent, conseiller,
- Etc.

Formation collégiale :

- Infirmier ;
- Policier ;
- Agent d'administration, commis ;
- Adjoint administratif ;
- Technicien en informatique ;
- Etc.

Professionnelle :

- Ouvrier d'entretien ;
- Opérateur ;
- Infirmier auxiliaire ;
- Auxiliaire aux activités de la vie quotidienne (AAVQ) ;
- Commis ;
- Préposé ;
- Etc.

Annexe 2- CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE STAGE

Le présent contrat d'apprentissage de stage a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

ARTICLE l : SIGNATAIRES

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN
représentée par : _____ en qualité de supérieur immédiat et de : _____ en qualité de maître de stage.

Téléphone : 418 275-5386 poste : _____

Unité administrative : _____
Adresse (lieu du stage) : _____
_____
_____

STAGIAIRE
NOM et prénom : _____
Titre du stage : _____
Compléter la fiche d'identification personnelle et la joindre au contrat ☐

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION (s'il y a lieu)
NOM : _____
représenté par : _____
en qualité de : _____
Adresse : _____
_____
_____
Téléphone : _____

BROUILLON

ARTICLE 2 : PROGRAMME DE STAGE

☐ Stage dans le cadre d'une formation, précisez :
☐ Universitaire ☐ Collégiale ☐ Professionnelle
☐ Stage d'exploration en emploi, précisez :

☐ Stage d'insertion ou d'intégration en emploi, précisez :

ARTICLE 4 : CONDITIONS DU STAGE

Durée du stage : du _____ 20__ au _____20__.

Horaires de présence du stagiaire : _____-_____
_____.

Stage rémunéré à raison de : ___ $/ heure correspondant
☐ Au salaire minimum
☐ A l'échelon surnuméraire de la classe d'emploi ___ du profil de responsabilité du poste de _____ .

ARTICLE 5 : COUVERTURE D'ASSURANCE/ RESPONSABILITE CIVILE

Lorsqu'il s'agit d'un stage dans le cadre d'une formation, le stagiaire reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation. Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Pour les autres types de stage, le stagiaire doit être couvert contre les risques maladie, invalidité et accidents du travail. Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

ARTICLE 6 : ÉVALUATION DU STAGE

À l'issue du stage :

- le stagiaire remplit le formulaire d'évaluation de stage dont une copie est communiquée à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ;
- Pekuakamiulnuatsh Takuhikan délivre à l'intéressé une attestation de stage.

BROUILLON